



PIEDMONT... TOUT NATURELLEMENT

Municipalité de
PIEDMONT

LE BOISÉ LE NORDAIS

Pour faire suite à de nombreux commentaires, nous tenons à faire une mise au point relativement au projet Le Boisé Le Nordais.

Vers 2005, le projet Le Boisé Le Nordais a été présenté et accepté par la municipalité. Il était prévu que ce projet résidentiel soit réalisé en trois phases. La phase deux est en voie de finalisation alors que les travaux de mise en place de la 3^e phase ont commencé ce printemps, soit 16 années après son approbation.

Cette dernière phase consiste en la construction de deux ensembles d'habitations unifamiliales contigus contenant chacune sept unités de logement. Notre service d'urbanisme travaille fort avec le promoteur afin de réduire les impacts environnementaux. Soyez rassurés que la municipalité suit de très près ce projet. Le service d'urbanisme est en processus d'analyse d'un plan correctif.

Le premier bâtiment sera déplacé afin de s'éloigner de la montagne et permettre une revitalisation adéquate de celle-ci. Une fois la construction terminée, des mesures d'atténuation ont été exigées dont un plan de renaturalisation et de reboisement. En guise de prévention pour les projets futurs, ceux-ci seront soumis aux exigences d'un PIIA ou d'une dérogation mineure acceptée et se verront imposer un temps limite pour se réaliser. Aussi, le conseil municipal envisage la révision des règlements d'urbanisme en vue de resserrer les règles de développement et de préservation de l'environnement naturel si cher à notre municipalité.

INTERDICTION DE CIRCULER À MOTO

Avec l'arrivée de la saison estivale, il est important de rappeler que les motos ne sont pas permises sur certaines artères de la municipalité. Nous invitons les motocyclistes à emprunter d'autres chemins afin de respecter la réglementation municipale. Voici donc les chemins où la circulation de motos est interdite :



- Chemin Terzi
- Rue Principale
- Chemin du Bois
- À partir du 370, chemin de la Rivière
- Chemin Beaulne

Lorsqu'une moto s'apprête à circuler sur l'une de ces rues, le conducteur doit s'engager sur un des chemins interdit uniquement à partir du chemin autorisé le plus rapproché du point de destination. Le conducteur devra reprendre ce même parcours pour réintégrer le chemin autorisé.



BAIGNADE : LAC PARC GILBERT-AUBIN

Lorsque la chaleur est au rendez-vous, nous cherchons tous des lieux pour se rafraîchir. La municipalité est consciente que de maintenir une distanciation combinée aux restrictions entourant l'accès aux lieux de baignade surveillés fait en sorte d'augmenter le nombre de personnes tentées de se rafraîchir dans les plans d'eau naturels où les risques de noyades et d'accidents sont beaucoup plus élevés. **C'est pourquoi, il est important de rappeler que la baignade est interdite au Lac situé dans le Parc Gilbert-Aubin.** Avant de vous tremper un orteil dans un plan d'eau, vérifiez la signalisation !

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que la baignade est également interdite dans la Rivière du Nord.



Municipalité de
PIEDMONT

PIEDMONT... TOUT NATURELLEMENT

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Nous invitons les citoyens à faire un détour par la gare et de se prendre en photo avec notre cadre spécial « St-Jean/Piedmont »!

Envoyez-nous vos *binettes* d'ici le 23 juin et il nous fera plaisir de les publier sur le Facebook de la municipalité. Bonne fête nationale à tous nos citoyens !

Courriel pour envoyer les photos : rhloisirs@piedmont.ca



RAPPEL – ARROSAGE DES PELOUSES



L'été est enfin arrivé, le soleil est bien présent et il fait chaud ! Cela nous rappelle l'importance de rationner notre consommation d'eau, d'autant plus qu'en ce début d'été, le niveau des cours d'eau, ainsi que la nappe phréatique sont très bas.

Nous vous rappelons que l'arrosage est autorisé entre 20h00 et 23h00 comme suit :

- Vous pouvez arroser les jours pairs du mois, si votre adresse est un nombre pair.
- Vous pouvez arroser les jours impairs du mois, si votre adresse est un nombre impair.

COMPTEURS D'EAU

Nous demandons aux propriétaires qui, au cours des dernières années, se sont portés volontaires pour qu'un compteur d'eau soit installé à leur domicile, de communiquer le numéro de série dudit compteur à Mme Mélanie Beaulne au 450-227-1888 ou par courriel à info@piedmont.ca.

Les lectures seront prises dès l'année prochaine, mais seulement afin de connaître la consommation réelle à l'ensemble du territoire et non à des fins de taxation. Merci de votre collaboration !

MARQUAGE – LIGNE DE RUE

Vous avez sans doute remarqué que le marquage de la chaussée n'est pas encore complété. Cette situation est provoquée par une pénurie sans précédent de peinture, causée par des retards dans la production de certains composants chimiques essentiels aux rares types de peintures autorisés sur les routes. Le marquage étant absent sur nos routes, nous invitons la population à demeurer vigilante lors de la conduite d'un véhicule.



PASSERELLE CHEMIN DU PONT

La passerelle du parc du chemin du Pont se refait une beauté ! Elle sera repeinte sous peu, l'échafaudage y est même installé. Notez que l'accès au parc linéaire le P'tit Train du Nord sera maintenu pendant les travaux.

ACCUEIL À L'HÔTEL DE VILLE

Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau à l'hôtel de ville. Nous vous invitons tout de même, dans la mesure du possible, à prendre rendez-vous avec un membre du personnel avant de vous déplacer, car la période de vacances débute et nous souhaitons vous offrir le meilleur service.

Le personnel de la municipalité de Piedmont vous souhaite un bon été, demeurez prudent et on continue à se protéger !